



# Chambre Nationale des Ostéopathes

SYNDICAT NATIONAL DES OSTÉOPATHES



*Reconnu représentatif par le ministère des Affaires sociales, Santé et Droit des femmes*

## SUR L'ANNULATION DE LA COMPOSITION DE LA CCNA

Par décision du 30 novembre dernier, le Conseil d'État a annulé le décret portant composition de la CCNA des ostéopathes.

Cette décision fait suite à un recours formé par l'AFO et Médecine Ostéopathique s'appuyant sur un vice de forme quant à la rédaction et la communication de cette décision administrative, qui nous excluait de la dite CCNA suite à la nouvelle enquête de représentativité...

Pour notre part, nous avons également fait un recours en annulation au Conseil d'État, mais pour d'autres motifs (voir par ailleurs).

Quoiqu'il en soit, la bonne nouvelle est que cette décision est annulée et caduque, ce qui signifie que d'ici à la promulgation par un nouveau décret de la nouvelle composition de la CCNA, le retour à l'état antérieur est de mise. Vous constaterez d'ailleurs que nous avons rajouté « Syndicat reconnu représentatif par le ministère » sur notre bandeau, car nous revenons donc à 4 organisations représentatives des ostéopathes.

Nous nous réjouissons donc de cette nouvelle donne, mais nous souhaitons ardemment que les points et incohérences que nous avons soulevés à ce sujet soient désormais repris et défendus par l'ensemble de la profession !

En effet, pratiquement 20 ans après la naissance officielle de notre profession, nous sommes encore englués dans un archaïsme anachronique qui nous exclut d'un statut de profession du secteur santé autonome et de haut niveau. Il n'est plus temps pour nos organisations représentatives de continuer à refuser l'évidence, à savoir que nous devons devenir profession de santé de haut niveau et autonome de niveau médical, et en finir avec les « compromis » incompréhensibles ou on accepte que l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes par exemple intervient au même titre que nous dans la régulation des écoles de formation, alors que leur formation initiale est totalement étrangère à la nôtre en termes de contenus et de volume enseigné.

**Chambre Nationale des Ostéopathes : Siège Social et Présidence : Fernand-Paul BERTHENET**

14/18, rue des Grilles 93500 PANTIN - Tél : 09 71 52 22 37 – 06 07 35 38 22 Email [fbberthenet@gmail.com](mailto:fbberthenet@gmail.com)

Le bon sens l'a emporté en Italie où la profession est désormais devenue profession de santé autonome ; c'est le cas également dans certains autres états. Il devient préoccupant de constater que la France, berceau de « l'exception ostéopathique », avec le plus grand nombre de professionnels au monde par habitant, se retrouve à la traîne et se voit désormais dépassée par d'autres pays sur la reconnaissance du statut !

Il est urgent de convoquer de nouveaux états généraux où l'unité et la cohésion l'emportent pour aboutir, car ce statu quo accepté par nos plus grandes organisations devient non seulement incompréhensible mais encore porteur de risques pour notre avenir !

Le Conseil d'Administration de la Chambre Nationale des Ostéopathes  
Le Président Fernand-Paul BERTHENET D.O.  
*Officier de la Légion d'honneur*

**Chambre Nationale des Ostéopathes : Siège Social et Présidence : Fernand-Paul BERTHENET**

14/18, rue des Grilles 93500 PANTIN - Tél : 09 71 52 22 37 – 06 07 35 38 22 Email [fbberthenet@gmail.com](mailto:fbberthenet@gmail.com)